

Délibération n° CM-2025-12-001

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 12 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, M. Serge BESSEICHE, Mme Pierrette TRONEL, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSES, Mme Sophie LAUDE, M. Arthur BUSNEL, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Sophie DANINO-SOISSON, M. Armel DE LESQUEN, Mme Elodie FARFOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, M. Jacques HARDOIN, M. Frédéric LAMBERT, M. Florian LEMÉE, M. Johann LEUX, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Sophie BEAUDOUT, M. Victor RICHARD

Absents : M. Florian BIGAUD, Mme Anne-Claire CLAVIER, M. Edouard VAURY

Pouvoirs :

Mme Clarisse BÉCHU à Mme Florence ABADIE
Mme Marie BURGALETA-BOUVIER à M. Arthur BUSNEL
Mme Annie CAILLIBOTTE à Mme Isabelle DUPUY
Mme Anna JOURNÉ à Mme Caroline DESQUESSES
Mme Catherine KRAUSS à M. Frédéric LAMBERT
Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ à M. Jacques HARDOIN
M. José LOBATO-PINTO à M. Abel KINIÉ
Mme Tiphaine RENARD à Mme Céline ROCHE
M. Hubert SENE à M. Nicolas BELLOIR
Mme Vanessa VAILLANT à M. Emmanuel FEIGE
Mme Anne LE GAGNE à M. Victor RICHARD
Mme Rozenn SAGET à Mme Sophie BEAUDOUT

Secrétaire de séance : Monsieur BUSNEL Arthur

1 - BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2026 doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte législatif incertain marqué par un projet de loi de finances qui connaît de nombreuses modifications lors de la discussion parlementaire et dont le contenu définitif n'est pas connu à la date de rédaction de cette délibération.

Le projet de loi du gouvernement prévoit notamment le doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) qui passerait de 1 à 2 milliard d'euros avec un élargissement du nombre de communes éligibles, la diminution de 25 % de la compensation de l'exonération de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, la suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, le gel de la DGF, la création d'un fonds d'investissement des territoires qui regrouperait les principales dotation existantes (DSIL, DETR, DPV) ou encore la baisse de 500 millions d'euros du fonds vert.

La plupart de ces mesures ayant fait l'objet d'importantes modifications à l'Assemblée Nationale, il est impossible d'en évaluer les conséquences au moment où nous votons ce budget. Les modifications nécessaires seront apportées lors du vote du budget supplémentaire.

En revanche, les éléments déjà connus sont bien pris en compte comme la hausse du taux de la cotisation de la CNRACL votée dans la loi de financement de la sécurité sociale 2025 dont l'impact est estimé à 543 000 € en 2026.

Malgré les fortes contraintes que l'Etat fait peser sur nos finances, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements, respectueuse de l'environnement, qui se traduit par les projets suivants :

- Le Musée Maritime avec la poursuite des études et les travaux qui devraient démarrer en fin d'année.
- La poursuite de la restauration du domaine de la Briantais.
- Un effort important en faveur des équipements sportifs avec la construction de la salle de gymnastique du complexe Henri Lemarié.
- La déclinaison du plan vélo avec la voie verte quais du Val et Trichet.
- Des travaux importants de voirie avec notamment le giratoire de la RD4.
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, effacements de réseaux, espaces verts, plantation d'arbres...).
- Les opérations d'aménagement urbain dont le nouveau programme national de rénovation urbaine ou les opérations foncières rue René Boltz et Triquerville.
- La rénovation de l'école de Rocabey.
- Les travaux de couverture de l'Hôtel de Ville.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et met tout en œuvre pour préserver son autofinancement.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2026.

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

A l'occasion du vote du budget, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé de retenir le maximum de 7,5 % sachant que le règlement budgétaire et financier vient préciser les modalités d'application de ce type de virement de crédits.

Le Budget Primitif 2026 se compose du budget principal et de deux budgets annexes (ZAC et Palais du Grand Large).

Comme il est voté en décembre, le BP 2026 du budget principal et des budgets annexes ne comprend ni la reprise des résultats 2025, ni les restes à réaliser. Cette reprise s'effectuera en cours d'année 2026 par le vote d'un budget supplémentaire.

Globalement, tous budgets confondus, les dépenses sont en baisse de - 0,5 %. Les évolutions sont très contrastées avec l'augmentation du budget Palais du Grand Large (+ 19,3 %) et du budget principal (+ 2,8 %) tandis que le budget ZAC est en diminution (- 23,1 %).

Budget	Norme comptable	BP 2025	BP 2026	Taux d'évolution
Fonctionnement		100 811 645 €	103 131 951 €	+ 2,3 %
Budget Principal Ville	M57	88 968 517 €	93 358 657 €	+ 4,9 %
Budget ZAC	M57	11 200 118 €	9 100 949 €	- 18,7 %
Budget PGL	M4	643 010 €	672 345 €	+ 4,6 %
Investissement		54 819 033 €	51 795 944 €	- 5,5 %
Budget Principal Ville	M57	45 214 684 €	44 618 364 €	- 1,3 %
Budget ZAC	M57	9 169 349 €	6 563 580 €	- 28,4 %
Budget PGL	M4	435 000 €	614 000 €	+ 41,1 %
Total général		155 630 678 €	154 927 895 €	- 0,5 %

BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à **137 977 021 €** répartis comme suit :

Budget principal	BP 2025	BP 2026	Evolution
Section de fonctionnement	88 968 517,00 €	93 358 657,00 €	+ 4,9 %
Section d'investissement	45 214 684,00 €	44 618 364,00 €	- 1,3 %
Total	134 183 201,00 €	137 977 021,00 €	+ 2,8 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Evolut° en %	Poids en % 2026	Route du Rhum	BP 2026 hors RdR	Evolut° en %
Atténuations de charges	207 550 €	207 550 €	0,0%	0,2%		207 550 €	0,0%
Produits des services et du domaine	8 478 761 €	9 152 294 €	7,9%	9,8%	125 000 €	9 027 294 €	6,5%
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	10 809 100 €	10 743 000 €	-0,6%	11,5%		10 743 000 €	-0,6%
Fiscalité locale	52 517 030 €	53 290 053 €	1,5%	57,1%		53 290 053 €	1,5%
Dotations, subventions et participations	14 770 162 €	15 383 679 €	4,2%	16,5%	360 000 €	15 023 679 €	1,7%
Autres produits de gestion courante	1 430 549 €	1 422 421 €	-0,6%	1,5%		1 422 421 €	-0,6%
Recettes de fonctionnement courantes	88 213 152 €	90 198 997 €	2,3%	96,6%	485 000 €	89 713 997 €	1,7%
Produits financiers	15 000 €	15 000 €	0,0%	0,0%		15 000 €	0,0%
Produits exceptionnels	125 100 €	10 000 €	n.s.	0,0%		10 000 €	n.s.
Reprise sur provisions	100 000 €	2 252 000 €	n.s.	2,4%	2 000 000 €	252 000 €	n.s.
Recettes réelles de fonctionnement	88 453 252 €	92 475 997 €	4,5%	99,1%	2 485 000 €	89 990 997 €	1,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	515 265 €	882 660 €	71,3%	0,9%		882 660 €	71,3%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	88 968 517 €	93 358 657 €	4,9%	100,0%	2 485 000 €	90 873 657 €	2,1%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de + 4,5 % (+ 3,0 % en 2025) ce qui s'explique en partie par la Route du Rhum (2,49 M€). A périmètre constant, les recettes réelles connaissent une progression de + 1,7 % grâce aux produits des services et à la fiscalité.

1.1. La fiscalité (chapitres 73 et 731 : 64 033 053 €)

La fiscalité se divise en deux chapitres : le chapitre 73 regroupe la fiscalité reversée (principalement par l'agglomération) et le chapitre 731 comprend la fiscalité locale (les taxes perçues par la commune).

Dans leur ensemble, les recettes fiscales progressent de 1,1 % et peuvent se décomposer ainsi :

- La fiscalité directe communale (71 %) qui augmente de 1,2 %.
- La fiscalité indirecte communale (12 %) en hausse de 3,4 %.
- La fiscalité reversée (17 %) qui baisse légèrement (- 0,6 %).

1.1.1. La fiscalité directe

Depuis 2021, la Ville a pris acte du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,90 %) qui est venu s'ajouter au taux communal (26,13 %) pour aboutir au nouveau taux (46,03 %).

Dans la mesure où le produit généré par ce taux était supérieur à celui d'avant la réforme, un coefficient correcteur vient chaque année réduire le produit de la taxe foncière d'un peu moins de 7 % (soit une réduction d'environ 2,9 M€ en 2026).

La Ville a instauré une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 45 % par une délibération du 21 septembre 2023. Le produit de cette majoration est estimé à 2,1 M€ en 2026.

La législation en vigueur prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'inflation constatée fin novembre. Cet indicateur n'était pas connu à la date de bouclage du budget mais il a été retenu le chiffre de + 1 % sachant que le dernier chiffre publié le 15 octobre par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) était de 1,1 %.

Concernant les variations « physiques » des bases, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ + 1,1 % pour la taxe sur foncier bâti (incluant les retours à impositions après exonérations, l'évolution des valeurs locatives des locaux commerciaux et des établissements industriels),
- ✓ Stabilité pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti.

Ainsi, le produit prévisionnel pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2025	Notifications 2025	BP 2026	Ecart / BP 2025 en €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (y compris la majoration)	7 280 000 €	7 103 879 €	7 100 000 €	- 180 000 €
Taxe sur le foncier bâti	37 500 000 €	37 353 758 €	38 200 000 €	+ 700 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	220 000 €	222 292 €	220 000 €	-
TOTAL	45 000 000 €	44 679 929 €	45 520 000 €	+ 520 000 €

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2025	BP 2026	évolution
Taxe additionnelle droits de mutation	4 200 000 €	4 200 000 €	0,0 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 275 000 €	1 275 000 €	0,0 %
Droits de place	456 250 €	469 056 €	+ 2,8 %
Prélèvement sur produit des jeux	1 200 000 €	1 250 000 €	+ 4,2 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	300 000 €	500 000 €	+ 66,7 %
Autres impôts locaux ou assimilés	55 780 €	45 837 €	- 17,8 %
Total fiscalité indirecte	7 487 030 €	7 739 893 €	+ 3,4 %

Les prévisions sont en hausse de + 3,4 %.

Les droits de mutation suivent les évolutions du marché immobilier et sont donc particulièrement volatils. Après avoir atteint un niveau record en 2022 (5,6 M€), ils ont connu une baisse de -24 % en 2023 pour atteindre 4,3 M€. Une stabilité est constatée en 2024 et 2025 puisque les encaissements des 10 premiers mois de 2025 permettent d'anticiper une recette conforme à celle du BP (4,2 M€). Par prudence, c'est donc ce même montant qui a été retenu pour la prévision 2026.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est reconduite pour un montant identique.

Les droits de place connaissent une légère hausse résultant de l'évolution des tarifs et des changements de modalités d'organisation du marché de Noël.

Le produit des jeux du casino connaît une évolution positive cette année, ce qui permet de porter la prévision à 1,25 M€.

La prévision de la taxe locale sur la publicité extérieure est à la hausse en raison des décalages de perception : la taxe 2024 ayant été perçue début 2025, les taxes 2025 et 2026 devraient être perçues sur l'exercice 2026.

Les autres impôts locaux sont constitués des redevances de stationnement des taxis et des droits de la Sainte-Ouine.

1.1.3. La fiscalité reversée

Taxes	BP 2025	BP 2026	évolution
Attribution de compensation	9 690 000 €	9 615 000 €	- 0,8 %
Dotation de solidarité communautaire	1 059 100 €	1 058 000 €	- 0,1 %
Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	60 000 €	70 000 €	+ 16,7 %
Total fiscalité reversée	10 809 000 €	10 743 000 €	- 0,6 %

L'attribution de compensation (AC) versée par Saint-Malo Agglomération sera recalculée à l'issue de la CLECT relative au transfert de la Maison France Services. Son montant a été estimé à 9,615 M€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est prévue pour un montant de 1 058 000 € conformément aux derniers calculs connus.

Le versement issu des paris hippiques a connu d'importantes variations depuis la crise sanitaire. La prévision 2026 est prudente en étant basée sur la moyenne des 5 dernières années.

1.2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74 : 15 383 679 €)

Ce chapitre est en hausse de 4,2 %. Hors Route du Rhum (360 000 €), la progression est limitée à + 1,7 %.

Dotations	BP 2025	BP 2026	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 749 000 €	8 754 000 €	5 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 444 000 €	1 381 000 €	-63 000 €
Sous-total DGF	10 193 000 €	10 135 000 €	-58 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	10 000 €	10 000 €	0 €
Etat - Compens.exon. des taxes foncières	2 000 000 €	2 200 000 €	200 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes d'habitation	203 000 €	203 000 €	0 €
Sous-total compensations fiscales	2 213 000 €	2 413 000 €	200 000 €
FCTVA	- €	40 000 €	40 000 €
Subventions département	180 333 €	90 500 €	-89 833 €
Subventions SMA		240 000 €	240 000 €
Subventions CAF	1 878 829 €	1 978 179 €	99 350 €
Dotation de recensement	10 000 €	9 500 €	-500 €
Dotation pour les titres sécurisés	70 500 €	103 000 €	32 500 €
Autres dotations et participations	224 500 €	374 500 €	150 000 €
Total dotations et participations	14 770 162 €	15 383 679 €	613 517 €

Depuis que la ville ne perçoit plus la dotation de solidarité urbaine, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation :

- Le montant notifié 2025 de dotation forfaitaire (8 754 223 €) sert de base à la prévision 2026. La dotation forfaitaire évoluera comme la population DGF avec l'application possible d'un écrêttement (la commune n'a pas été impactée par l'écrêttement ces dernières années).
- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Sa prévision est diminuée de 63 000 € conformément au montant perçu en 2025.

La réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels a entraîné la création d'une dotation de compensation dont le montant perçu en 2025 (1,8 M€) est reconduit pour 2026. Viennent s'y ajouter les autres compensations de taxes foncières

(logements sociaux, quartier prioritaire de la ville, personnes de condition modeste...) pour environ 0,4 M€.

L'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires implique automatiquement la perte du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette perte fait l'objet d'une compensation calculée sur la base du produit 2022, à savoir 0,2 M€.

Le FCTVA relatif aux dépenses de fonctionnement est évalué à 40 000 €.

La subvention du département relative au fonctionnement du conservatoire a été réduite de moitié en 2025 (90 500 €).

L'agglomération a prévu le versement d'une subvention de 240 000 € pour la Route du Rhum.

Les recettes de la CAF connaissent une progression de 5,3 % pour atteindre 1,98 M€ notamment grâce aux bonus de la convention territoriale globale et de l'inclusion du handicap ainsi qu'au financement d'une troisième journée pédagogique.

La dotation de recensement (9 500 €) et la dotation pour les titres sécurisés (103 000 €) prennent en compte les dernières modalités de calcul.

Les autres dotations et participations sont un agrégat de plusieurs comptes regroupant les participations liées à la propriété urbaine (ALCOME pour la réduction des mégots sur l'espace public et CITEO pour les déchets abandonnés) ou de l'Etat (DRAC, dispositif petit déjeuner, contrat de ville, organisation des élections municipales) et les partenariats de la Route du Rhum (120 000 €).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 9 152 294 €)

Article	BP 2025	BP 2026	Evolution en €
7018 - Autres ventes de produits finis	42 000 €	42 000 €	0 €
70311 - Concessions dans les cimetières	230 000 €	220 000 €	-10 000 €
70312 - Redevances funéraires	800 €	800 €	0 €
70321 - Droits de stationnement & location - voie publique	11 500 €	11 673 €	173 €
70322 - Dts stationnement & location portuaire & fluviale	32 000 €	32 000 €	0 €
70323 - Redevances d'occupation domaine public	200 743 €	222 379 €	21 636 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	705 000 €	825 000 €	120 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 990 000 €	2 060 000 €	70 000 €
70384 - Forfait de post-stationnement	700 000 €	800 000 €	100 000 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	117 000 €	221 339 €	104 339 €
704 - Travaux	1 500 €	1 523 €	23 €
7062 - Redevances et droits des services culturels	344 360 €	351 360 €	7 000 €
70631 - Redevances et droits des services sportifs	202 000 €	202 000 €	0 €
70632 - Redevances et droits des services de loisirs	13 800 €	17 500 €	3 700 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	480 753 €	517 080 €	36 327 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires	2 436 800 €	2 520 500 €	83 700 €
706888 - Autres prestations de services	64 700 €	34 000 €	-30 700 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	22 525 €	22 785 €	260 €
708421 - Mise à dispo personnel facturée aux budgets annexes		170 000 €	
70843 - Mise à dispo personnel facturée aux CCAS	263 865 €	365 960 €	102 095 €
70846 - Mise à dispo personnel facturée à l'EPCI	47 800 €	30 070 €	-17 730 €
70848 - Mise à dispo personnel facturée autres organismes	92 430 €	98 530 €	6 100 €
708721 - Remboursement de frais par les budgets annexes	190 240 €	27 300 €	-162 940 €
70873 - Remboursement de frais par le CCAS	57 730 €	38 930 €	-18 800 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	67 050 €	18 450 €	-48 600 €
70878 - Par des tiers	113 215 €	173 315 €	60 100 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	50 950 €	127 800 €	76 850 €
Total produit des services et du domaine	8 478 761 €	9 152 294 €	673 533 €

Ce chapitre progresse de 7,9 %. Hors Route du Rhum (125 000 €), la progression s'établit à + 6,5 %.

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes les plus significatives :

- ♦ 220 000 € au titre des concessions des cimetières et des columbariums.
- ♦ 222 379 € pour les redevances d'occupation du domaine public.
- ♦ 825 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 120 000 € dont 100 000 € pour la Route du Rhum).
- ♦ 2 060 000 € pour les redevances de stationnement (+ 70 000 €).
- ♦ 800 000 € pour le forfait de post-stationnement (+ 100 000 €).

- ♦ 221 339 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (160 000 €), les redevances du mobilier urbain ou encore les droits d'utilisation de la piste d'essais de la ZAC du Routhouan.
- ♦ Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 351 360 €
 - dont 213 360 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - dont 73 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,
 - dont 65 000 € au titre des droits d'inscription à la médiathèque.
- ♦ Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 €,
 - Salles de sports : 152 500 €,
 - Equipements de plein air : 49 500 €
- ♦ Les participations des familles pour les crèches : 517 080 €
- ♦ Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 880 000 €), pour l'accueil et les centres de loisirs (629 000 €) ainsi que les études surveillées (11 500 €).
- ♦ Les recettes liées aux mises à disposition de personnel : 365 960 € provenant du CCAS, 30 070 € de Saint-Malo Agglomération et 98 530 € du COS et de Saint-Malo Sports Loisirs.
- ♦ Parmi les remboursements de frais par des tiers privés (173 315 €), on retrouve notamment la SPL Bretagne Plaisance (cotisations des agents détachés) pour 111 800 € et la refacturation de l'enlèvement des déchets de la Route du Rhum (25 000 €).
- ♦ Les autres produits d'activités annexes (127 800 €) regroupent notamment le remboursement du broyage des déchets verts et les ventes de produits (boutique des musées, véhicules, métaux...).

1.3.2. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 1 422 421 €)

Les revenus des immeubles (796 518 €) comprennent les loyers (735 587 €) et les récupérations de charges auprès des locataires (60 931 €).

Les redevances des concessionnaires concernent principalement la DSP des campings avec une part fixe de 115 000 € et une part variable estimée à 100 000 €.

La redevance sur l'énergie hydraulique s'établit à 60 000 €. Son mode de calcul dépend du niveau de consommation électrique des 3 principaux sites de la ville avec un décalage de versement d'un an.

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (129 793 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 43 000 €), les ventes de matériels (50 000 €), la redevance d'occupation de l'hôpital (49 174 €), les emplacements de caravanes de la Sainte-Ouine (24 513 €), les remboursements des surbaisses de trottoirs et des dégradations de panneaux de signalisation (16 293 €) ou encore les distributeurs de boissons (5 000 €).

Article	BP 2025	BP 2026	Evolution en €
752 - Revenus des immeubles	870 309 €	796 518 €	- 73 791 €
755 - Dédits et pénalités perçus	300 €	200 €	- 100 €
75813 - Redevances versées par les concessionnaires	191 200 €	216 205 €	25 005 €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique	60 000 €	60 000 €	0 €
7584 - Recouvrement sur créances admises en non-valeur	1 300 €	1 500 €	200 €
75888 - Autres produits de gestion courante	307 440 €	347 998 €	40 558 €
Total autres produits de gestion courante	1 430 549 €	1 422 421 €	- 8 128 €

1.3.3. Les autres recettes (chapitres 013, 042, 76, 77 et 78)

Le chapitre 013 enregistre les atténuations de charges de personnel (remboursement de l'assurance et de la CPAM, trop perçus sur rémunérations) pour un total de 207 550 €.

Le chapitre 76 correspond aux produits des dividendes perçus sur nos participations (15 000 €).

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) comprennent uniquement les mandats annulés sur exercices antérieurs pour 10 000 €

Deux reprises sur provision sont inscrites : 2 000 000 € pour la Route du Rhum et 252 000 € pour le contentieux lié au titre de pénalités Kendalia pour laquelle la commune a obtenu gain de cause.

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 367 400 € pour les transferts de charges, 180 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 285 260 € pour l'amortissement de certaines subventions d'équipement.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 4,9 %. La hausse des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à + 6,9 %, ce qui s'explique en partie par la Route du Rhum (3,04 M€). A périmètre constant, les dépenses réelles connaissent une progression de + 3,1 %.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolut° en %	Poids en %	Route du Rhum	BP 2026 hors RdR	Evolut° en %
Charges à caractère général	20 526 692 €	23 872 607 €	16,3%	25,6%	2 615 500 €	21 257 107 €	3,6%
Charges de personnel	48 048 264 €	49 182 345 €	2,4%	52,7%	320 000 €	48 862 345 €	1,7%
Atténuations de produits	65 500 €	70 500 €	7,6%	0,1%		70 500 €	7,6%
Autres charges de gestion courante	10 781 095 €	11 387 334 €	5,6%	12,2%	103 500 €	11 283 834 €	4,7%
Charges financières	1 520 000 €	1 603 000 €	5,5%	1,7%		1 603 000 €	5,5%
Dépenses de fonctionnement courantes	80 941 551 €	86 115 786 €	6,4%	92,2%	3 039 000 €	83 076 786 €	2,6%
Charges exceptionnelles	37 000 €	37 000 €	0,0%	0,0%		37 000 €	0,0%
Dotations aux provisions	500 000 €	908 750 €	81,8%	1,0%		908 750 €	n.s.
Dépenses réelles de fonctionnement	81 478 551 €	87 061 536 €	6,9%	93,3%	3 039 000 €	84 022 536 €	3,1%
Virement à la section d'investissement	2 923 086 €	1 941 441 €	-33,6%	2,1%		1 941 441 €	-33,6%
Dotations aux amortissements	4 566 880 €	4 355 680 €	-4,6%	4,7%		4 355 680 €	-4,6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	88 968 517 €	93 358 657 €	4,9%	100,0%	3 039 000 €	90 319 657 €	1,5%

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 23 872 607 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses connaissent une hausse de 16,3 % par rapport au BP 2025, soit + 3,34 M€ dont 2,62 M€ au titre de la Route du Rhum. A périmètre constant, leur évolution s'établit à + 3,6 % (+ 0,73 M€) dont plus de 80 % s'explique par les cotisations d'assurance (+ 0,59 M€).

Parmi les nombreux postes de charges composant ce chapitre, il convient de détailler les plus importants :

- Les contrats de prestations de services : 4 561 370 € dont le contrat de restauration scolaire (2 080 000 €), les prestations avec OC Sport et la SNBSM pour la Route du Rhum (1 501 500 €), la rémunération du déléguétaire du stationnement (490 000 €), les achats de places dans les crèches privées (216 770 €), les prestations de traitements des nids de goélands, de dératisation, d'enlèvement et de destruction des véhicules...
- Les fluides représentent 2 704 250 € et connaissent une diminution (- 61 400 €), reflétant ainsi la baisse des tarifs de l'énergie mais aussi les efforts de sobriété effectués par la collectivité.

- Les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, scolaires, matériaux...) s'établissement à 2 293 675 € (+ 10,7 %). Hors Route du Rhum qui représente 248 500 €, l'évolution de ces dépenses est de - 1,3 %.
- L'entretien des terrains (espaces verts et cimetières) : 1 910 450 € (+ 3,7 %) dont 60 000 € pour la Route du Rhum.
- Les contrats de maintenance : 1 471 491 € (- 8,1 %) s'expliquant notamment par le nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public dont le coût baisse de 120 000 €.
- Les assurances : 1 014 135 € (+ 139,7 %). La hausse de 591 115 € provient des assurances dommage-construction (+ 272 600 € pour le musée maritime, la salle de gymnastique, les toitures de l'Hôtel de Ville et les façades de la Briantais), dommage aux biens (+ 216 000 €), véhicules (+ 54 230 €) et responsabilité civile (+ 49 100 €).
- Les locations immobilières : 913 420 € (- 0,9 %) dont 550 800 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos et 142 000 € pour la Banque Alimentaire.
- Les frais de nettoyage des locaux : 717 020 € (+ 4 %) dont 15 000 € pour la Route du Rhum.
- Les combustibles et carburants : 546 150 € (- 8,1 %).
- Les locations mobilières (matériels, véhicules...) : 486 030 € (+ 39,3 %) dont 137 000 € pour la Route du Rhum.
- L'entretien des autres biens mobiliers : 336 010 € (+ 226 960 €) dont l'augmentation s'explique par le passage en fonctionnement d'une partie de la garantie P3 du contrat de chauffage (148 400 €) et la Route du Rhum (50 000 €).
- L'entretien des bâtiments : 329 500 € (+ 32 %), les hausses les plus importantes concernant l'entretien des remparts et des couvertures.
- Les frais de télécommunications : 265 600 € (+ 7,5 %) dont 5 000 € pour la Route du Rhum.
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 170 500 € (- 29,1 %).

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 49 182 345 €)

Le crédit total affecté aux richesses humaines atteint 49 182 345 €, en progression de 2,4 % par rapport aux prévisions 2025 (+ 1,13 M€). Hors Route du Rhum (0,32 M€), la progression s'établit à + 1,7 % (+ 0,73 M€).

La majorité de cette augmentation est liée à des mesures qui s'imposent à la collectivité, parmi lesquelles :

- La hausse du taux de la CNRACL : + 543 000 €,
- Les élections municipales : + 120 000 €,
- L'application du nouveau versement mobilité régional et rural : + 41 000 €,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) et les avancements d'échelons.

Deux autres facteurs viennent également augmenter nos dépenses de personnel :

- L'application du volet expérience professionnelle du RIFSEEP : + 141 000 €,
- Le coût des services communs avec l'agglomération (informatique et droits des sols) : + 57 400 €

2.3. Les atténuations de produits (chapitre 014 : 70 500 €)

Ce chapitre regroupe les reversements à l'agglomération des taxes foncières perçues sur les ZAC communautaires (45 000 €), les dégrèvements de taxe d'habitation et de taxes foncières (20 500 €) ainsi que divers reversements ou restitutions (5 000 €).

2.4. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 11 387 334 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 11 387 334 €, connaissent une hausse de 5,6 %. Cette hausse de + 606 239 € provient de la Route du Rhum (+ 103 500 €) et des subventions au CCAS (+ 512 500 €).

Article	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
Bourses	14 000 €	6 000 €	-8 000 €	-57,1%
Prix	6 000 €	6 000 €	0 €	0,0%
Frais d'inhumation	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0%
Indemnités de fonction	325 000 €	325 000 €	0 €	0,0%
Frais de mission et de déplacement	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0%
Cotisations de retraite	48 000 €	48 000 €	0 €	0,0%
Cotisations de sécurité sociale	100 000 €	95 000 €	-5 000 €	-5,0%
Formation	3 000 €	6 500 €	3 500 €	116,7%
Cotisations fonds de fint de l'allocation de fin de mandat	800 €	800 €	0 €	0,0%
Créances admises en non valeur	20 000 €	15 000 €	-5 000 €	-25,0%
Créances éteintes	23 200 €	15 000 €	-8 200 €	-35,3%
Autres contributions	1 300 €	1 600 €	300 €	23,1%
Autres contributions obligatoires	1 127 800 €	1 200 050 €	72 250 €	6,4%
Participations aux organismes de regroupement		100 000 €	100 000 €	
Subvention budgets annexes	182 070 €	159 345 €	-22 725 €	-12,5%
Subvention CCAS	2 505 000 €	3 017 500 €	512 500 €	20,5%
Subv aux organismes publics divers		5 000 €	5 000 €	
Subv à des entreprises	980 500 €	968 400 €	-12 100 €	-1,2%
Subv autres personnes de droit privé	4 568 811 €	4 549 045 €	-19 766 €	-0,4%
Autres redevances pour concessions, brevets, licences...	574 514 €	644 349 €	69 835 €	12,2%
Déficits sur opérations de gestion	100 €	100 €	0 €	0,0%
Autres charges diverses de gestion courante	276 000 €	199 645 €	-76 355 €	-27,7%
Total	10 781 095 €	11 387 334 €	606 239 €	5,6%

Les principaux postes sont les suivants :

Les indemnités des élus s'établissent à 485 300 €

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur (30 000 €) sont en baisse de

13 200 €

Les **autres contributions obligatoires** (1 200 050 €) correspondent au forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

Les recettes du parking Paul Féval (stationnement et navette) durant la Route du Rhum seront reversées à l'agglomération pour une somme évaluée à 100 000 €.

La subvention d'équilibre au budget annexe Palais du Grand Large s'établit à 159 345 € et sera ajustée en cours d'année après la reprise des résultats 2025.

Les **subventions versées au CCAS** s'établissent à 3 017 500 € réparties ainsi :

- 79 000 € au titre du versement d'une partie des concessions des cimetières.
- 515 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social (montant stable).
- 1 976 000 € pour la subvention d'équilibre qui progresse de + 460 000 € en raison de la diminution attendue de l'excédent reporté du budget principal du CCAS.
- 419 400 € venant compenser le transfert du SAAD à l'ADS de la Côte d'Emeraude.
- 28 100 € venant compenser le transfert des travailleuses familiales à l'ADMR.

Les subventions aux entreprises (968 400 €) concernent uniquement le délégataire des théâtres.

Enfin, les **subventions aux associations** sont globalement stables à 4 549 045 € (- 0,4 %). Les subventions ont été calculées au plus juste en prenant en compte les contraintes budgétaires et la situation financière des associations. Les évolutions les plus notables concernent le XV Corsaires dont la subvention au titre du haut niveau atteint 40 000 € (+ 28 000 €) et la subvention à Quai des Bulles pour l'organisation d'une exposition d'été (montant maximal de 30 000 €).

Les dépenses relatives aux droits d'auteurs et aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences s'élèvent à 644 349 €. Les droits d'auteurs représentent 41 919 € (+ 8 820 €) et les logiciels 602 430 € (+ 61 015 €). Les principales augmentations concernent les licences Office (+ 21 500 €), la mise en place d'un nouveau logiciel pour le plan communal de sauvegarde (+ 15 000 €), le déploiement du logiciel de gestion des fluides (+ 10 300 €) ou la montée en charge des logiciels de gestion du périscolaire (+ 10 000 €) et de prêts de véhicules (+ 8 300 €).

Les autres charges de gestion courante (199 645 €) comprennent essentiellement l'indemnisation des places de parkings neutralisées à la demande de la ville pour les agents ou l'évènementiel (185 895 €).

2.5. Les charges financières (chapitre 66 : 1 603 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 1 603 000 € et sont en augmentation de + 5,5 %.

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts antérieurs à 2025 : 1 190 000 €,
- Les intérêts des emprunts souscrits en 2025 : 373 000 €,
- Une provision pour hausse des taux : 47 000 €,
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 10 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 17 000 €

2.6. Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 37 000 €)

Les dépenses exceptionnelles comprennent uniquement les titres annulés sur exercices

antérieurs pour 37 000 €

2.7. Les dotations aux provisions (chapitre 68 : 908 750 €)

Les dotations aux provisions concernent la Route du Rhum (500 000 €) ainsi que trois contentieux : 278 000 € pour le BEA du Palais du Grand Large, 72 500 € pour les panneaux photovoltaïques de la Grande Passerelle et 58 250 € pour la demande d'indemnisation d'un commerce.

2.8. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 4 355 650 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 1 941 441 € (2 923 086 € au BP 2025).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2026 s'établit à 66 965 318 €, en hausse de 6,9 M€ rapport à l'année dernière ce qui correspond à l'emprunt de 7 M€ contracté en 2025 pour l'acquisition de l'ENSM.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts 6611	Capital	Annuité prévisionnelle	Encours au 1er janvier
BP 2026	1 593 000 €	7 315 000 €	8 908 000 €	66 965 318 €
BP 2025	1 520 000 €	7 116 000 €	8 626 000 €	60 070 993 €
BP 2024	1 810 000 €	7 184 000 €	8 994 000 €	60 121 626 €
BP 2023	1 526 000 €	7 646 000 €	9 172 000 €	58 285 307 €
BP 2022	766 000 €	7 660 000 €	8 426 000 €	58 945 114 €
BP 2021	858 800 €	7 375 000 €	8 195 038 €	62 318 797 €
BP 2020	982 000 €	8 282 500 €	9 227 604 €	64 600 914 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement au budget primitif 2026 s'élèvent à 44 618 364 €, soit un montant en baisse de - 1,3 %.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 714 672 €	4 017 500 €	8,2 %	9,0 %
204 - Subventions d'équipement versées	1 037 931 €	1 784 387 €	71,9 %	4,0 %
21 - Immobilisations corporelles	19 338 750 €	8 717 697 €	- 54,9 %	19,5 %
23 - Immobilisations en cours	11 967 066 €	18 414 500 €	53,9 %	41,3 %
Dépenses d'équipement brut	36 058 419 €	32 934 084 €	- 8,7 %	73,8 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves		133 000 €	n.s.	0,3 %
16 - Emprunts	7 616 000 €	7 515 000 €	- 1,3 %	16,8 %
26 - Participations	5 000 €	- €	- 100,0 %	0,0 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
458101 - Opérations sous mandat		800 000 €	n.s.	1,8 %
Dépenses réelles d'investissement	43 729 419 €	41 432 084 €	- 5,3 %	92,9 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	515 265 €	882 660 €	71,3 %	2,0 %
041 - Opérations patrimoniales	970 000 €	2 303 620 €	137,5 %	5,2 %
Total dépenses d'investissement	45 214 684 €	44 618 364 €	- 1,3 %	100,0 %

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville : frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement... Les dépenses d'équipement sont prévues pour 32 934 084 € sur le budget principal, en diminution de - 8,7 % par rapport à 2025 (36 058 419 €).

Afin de simplifier la présentation nous pouvons ajouter à ce montant les 800 000 € figurant sur le chapitre 458101 et qui concerne la réalisation du giratoire de la RD4, la commune portant les travaux pour l'ensemble des parties prenantes (département, agglomération, commune de Saint-Jouan-des-Guérets).

Ce qui fait donc un total de **33 734 084 €**

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle M57 (affectation des dépenses par activité) :

➤ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 14 709 656 €**

- **Culture et patrimoine : 5,84 M€**
 - Musée maritime : 3 132 400 € dont 1 700 000 € pour les études, 1 400 000 € pour les travaux et 32 400 € pour les réserves.
 - La Briantais : 950 000 € pour les façades du château.
 - Travaux de réhabilitation du mess de la Caserne de Lorette : 504 000 €
 - Travaux dans la cathédrale (éclairage intérieur, diagnostic, études pour le chauffage) et les églises (abat-sons pour Paramé, études de la reprise des fissures pour Sainte-Croix) : 335 000 €
 - Maison des Poètes (travaux de restauration de la façade et structure du sous-sol) : 320 000 €
 - Musées et archives (acquisitions et restaurations des collections, matériels) : 158 700 €
 - Remparts (études) : 80 000 €
 - Salle de musiques actuelles (subvention GER) : 69 360 €
 - Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (40 000 €).
 - Restaurations de monuments historiques : 75 000 €
 - Maison du Peuple (subvention d'équipement pour la rénovation du bâtiment) : 50 000 €
 - Conservatoire (instruments de musique, matériels divers) : 40 000 €
 - Médiathèque (matériels, livres anciens, signalétique) : 27 800 €
- **Sports, jeunesse, loisirs et vie citoyenne : 8,87 M€**
 - Construction d'une salle de gym dans le complexe Henri Lemarié : 6 100 000 €
 - Salle de sports de la Découverte (acquisition en VEFA) : 840 000 €
 - Stades : 428 000 € dont Marville (réfection des courts de tennis, aménagements pour les supporters, études de sols, éclairage du terrain d'honneur, aménagements paysagers...), Francis Lemarié (terrain d'honneur, mur de soutènement, aménagements paysagers...), stade de l'hippodrome (conteneurs tribunes, buts de rugby, aménagements paysagers), matériels et outillages.
 - Salles de sport (raccordement et mise en conformité des réseaux d'eau à Rocabey, études de programmation à Surcouf, reprise des zones endommagées dans la salle d'athlétisme de Marville, sonorisation de plusieurs salles, matériels divers) : 291 500 €
 - Maisons de quartier (dont 420 000 € pour l'acquisition en VEFA rue d'Alger) : 468 050 €
 - Route du Rhum (parkings, panneaux, plantations, matériels...) : 240 500 €
 - Subventions d'équipement aux associations sportives (dont 91 192 € pour les activités nautiques) : 151 846 €
 - Pôle jeunesse (minibus, salle de couture matériels) : 88 400 €
 - Etudes pour la reconversion de la piscine : 80 000 €
 - Plages (achat d'un quad, murs, mains courantes, escaliers, panneaux...) : 60 000 €
 - Centre nautique de la Hoguette : 35 000 €

➤ **Aménagement des territoires : 5 521 059 €**

- **Plan local d'urbanisme : 72 500 €**
- **Espaces verts urbains : 996 700 €**
 - Travaux récurrents (réhabilitation des parcs, travaux liés aux problèmes de racines, régénération des massifs, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, arrachage des plantes invasives, travaux d'accompagnement des travaux de voirie, sécurisation et réfection des aires de jeux, remplacement des bancs...) : 595 500 €
 - Gestion du patrimoine arboré et reconquête de la nature en ville : 70 000 €
 - Programme de plantations d'arbres et d'arbustes : 60 000 €
 - Etude pour le transfert de serres de Lorette : 40 000 €
 - Renouvellement des véhicules et matériels : 216 000 € dont un fourgon plateau, une tondeuse autoportée, une berline électrique, une remorque porte-engin...
- **Eclairage public : 844 879 €**
 - Renouvellement de lanternes : 205 000 €
 - Mise en conformité classe A : 150 000 €
 - Effacements de réseaux (rue Le Fer, Place du Poncel) : 232 000 €
 - Grosses réparations suite à vandalisme ou accidents : 100 000 €
 - Mise en conformité avec les postes EDF, défaut des câbles : 50 000 €
 - Suppression des boules de réverbères 75 000 €
- **Opérations d'aménagement urbain : 3 456 780 €**
 - NPNRU (secteurs Etrier, Marville et Alsace-Poitou) : 805 000 €
 - Les différents Projets Urbains Partenariaux (dont celui du Rosais) : 405 000 €
 - Rue René Godest (effacements de réseaux) : 330 000 €
 - Rue René Boltz (opération foncière avec Emeraude Habitation) : 285 400 €
 - Rue des Antilles (abattage des peupliers en fin de vie et aménagements) : 205 000 €
 - Rue de Triquerville (réalisations de logements par La Rance) : 189 380 €
 - Etude plan guide des espaces publics : 120 000 €
 - Secteur Gambetta (études de programmation urbaine) : 100 000 €
 - Intra-muros (étude de programmation urbaine) : 80 000 €
 - Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) : 100 000 €
 - Provisions pour acquisitions foncières : 750 000 €
 - Etudes diverses d'urbanisme : 70 000 €
- **Parc privé de la ville : 60 000 €**(gros entretien du patrimoine communal locatif, remplacement de chaudières, travaux de copropriété...)
- **Actions en faveur du littoral et sécurité : 90 000 €** dont 70 000 € pour la réhabilitation de la cale de Rochebonne et 20 000 € pour des interventions (murs, cales, escaliers, garde-corps...).

➤ **Voirie : 4 288 702 €**

- Ponts sur les écluses (rénovation) : 1 200 000 €
- Giratoire de la RD4 : 800 000 €
- Quais du Val et Trichet (voie verte) : 700 000 €
- Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 600 000 €
- Circulations douces (abris vélos, divers aménagements et zones de circulation apaisée) : 160 000 €
- Rue de la Chaussée (cheminement piéton) : 155 000 €
- Rue des Chênes : 133 000 €
- Equipements de voirie (feux tricolores, panneaux de signalisation, jalonnement, bornes, barrières...) : 251 000 €
- Ouvrages d'art (dont pont de la Gilbardais) : 70 000 €
- Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
- Travaux d'accessibilité : 50 000 €
- Etudes diverses : 35 000 €

➤ **Enseignement – Formation : 2 333 794 €**

- Rénovation (énergétique, ascenseur, aménagements intérieurs) de l'école de Rocabey : 1 566 000 €
- Travaux divers dans les écoles (menuiseries extérieures, sécurité, ravalement, faux plafonds, sol, éclairages, interphones, serrures, tracé des cours...) : 232 000 €
- Cuisine centrale (matériels, études) : 246 000 €
- Restaurants scolaires (traitement acoustique, matériel des offices, chaises insonorisantes) : 97 000 €
- Plan informatique dans les écoles (70 000 €) et travaux de câblage informatique (10 000 €)
- Travaux en régie : 57 500 €
- Mobiliers des écoles et des accueils de loisirs : 55 000 €

➤ **Environnement : 964 300 €**

- Propreté urbaine : 576 300 € dont une balayeuse de voirie (250 000 €), une benne à ordures (190 000 €), des corbeilles (50 000 €) de la vidéoprotection contre les dépôts sauvages (25 000 €) ou des caissons (17 000 €).
- Mise en sécurité des falaises et du littoral : 225 000 €
- Plan de gestion des espaces naturels sensibles de Rothéneuf : 100 000 €
- Adaptation réglementaire des bâtiments : 30 000 €
- Grand Bé (travaux de confortement, diagnostic faune et flore) : 13 000 €
- Matériel de sensibilisation et panneaux d'information au développement durable : 10 000 €

➤ **Action économique : 742 000 €**

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 614 000 €
- Halle au Blé (éclairage intérieur, mobilier) : 35 000 €
- Halle de Rocabey (robinet d'incendie) : 18 000 €
- Acquisitions de chalets (marché de Noël) : 37 500 €
- Décorations réutilisables : 20 000 €
- Travaux de raccordements électriques des emplacements de vente ambulante : 12 500 €

➤ **Hygiène et sécurité : 447 850 €**

- Sanitaires de Bon Secours (automatisation) : 130 000 €
- Travaux dans les sanitaires : 46 000 €
- Travaux et poteaux pour la défense incendie : 50 000 €
- L'acquisition d'équipements pour la police municipale (véhicule, matériel centre de supervision urbain, radios, téléphonie, terminaux de verbalisation électronique, caméras piétons, gilets pare-balles...) : 96 850 €
- Le remplacement et la pose de caméras de vidéo-protection : 90 000 €
- Plages (postes de secours) : 35 000 €

➤ **Social et petite enfance : 170 635 €**

- Halte-Garderie Bougainville (études) : 75 000 €
- Rénovation de la crèche Poupie (études) : 40 000 €
- Crèche Grain de Sable (verdissement des espaces extérieurs) : 20 000 €
- Matériels et mobiliers pour les crèches et la Maison de la Famille : 25 635 €
- Travaux divers : 10 000 €

➤ **Services généraux : 4 556 088 €**

- La réfection des couvertures de l'Hôtel de Ville : 1 510 000 €
- La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 285 000 €
- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et de téléphonie, l'acquisition de licences de logiciels et les équipements réseaux (fibre optique), la refacturation des investissements du service commun : 567 500 €
- Le renouvellement des véhicules (un poids lourd, un véhicule plateau, 2 fourgonnettes électriques, 5 berlines électriques et des vélos électriques) : 474 000 €
- L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
- Bâtiment de l'Islet (mise en conformité électrique, local de stockage, stores) : 152 500 €
- Remplacement de chaudières : 145 000 €
- Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 142 900 €
- Acquisition de matériels pour l'évènementiel (dont chaises extérieures et barrières Vauban) : 139 360 €
- Cimetières (aménagements pour la politique zéro phyto, plantations, columbariums, matériels...) : 109 000 €
- Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €
- Site du Bois Aurant (portails, façade sud, douches) : 30 400 €
- Provisions pour diverses études (diagnostics amiante, chauffage, solarisation...) et travaux (ravalement, sinistres, LED, ascenseurs, signalétique, clôtures...) : 240 000 €
- La mise en conformité (électrique, incendie...) des établissements recevant du public : 169 000 €
- Travaux en régie : 50 500 €
- Installation de bornes de recharge électrique : 50 000 €
- Chantiers d'insertion (rejointolement des murs) : 40 000 €

LE BUDGET VERT

La « budgétisation verte » ou « budget vert » est une évaluation du budget d'une collectivité publique qui consiste à analyser les lignes budgétaires au regard de leurs effets sur des objectifs environnementaux déterminés en amont. Il s'agit de prendre en compte les enjeux climatiques dans la construction du budget, en incluant l'ensemble des dépenses, au-delà des seuls crédits qui s'inscrivent explicitement en faveur de la transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif relative à l'analyse environnementale des dépenses d'investissement. Il précise que cette analyse devra prendre en compte les 6 axes (ou objectifs) de transition écologique déterminés par l'article 19 du règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :

- **Axe 1 : atténuation du changement climatique**
- **Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- **Axe 3 : gestion des ressources en eau**
- **Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**
- **Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols**
- **Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La prise en compte de ces 6 axes se fera progressivement, elle est prévue sur 4 ans :

- ✓ Compte administratif 2024 : axe 1
- ✓ Compte administratif 2025 et 2026 : axes 1 et 6
- ✓ Compte administratif 2027 : les 6 axes sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

La Ville a anticipé cette nouvelle obligation légale en s'engageant dans l'expérimentation d'un budget vert dès la préparation du budget 2024 en retenant la **méthodologie I4CE** (Institut de l'Economie pour le Climat) qui prend en compte les axes 1, 2 et 6.

Cette démarche volontaire est une **action phare de la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »** dans laquelle s'est engagée la Ville de Saint-Malo, qui a été labellisée au niveau « 3 étoiles » au début de l'année 2025.

Soucieuse d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux de ses projets d'investissement dès l'élaboration du budget, et de nourrir les arbitrages lors du vote du budget primitif, la Ville de Saint-Malo choisit d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en **analysant les dépenses d'équipement du BP 2026** suivant l'axe 1 « **atténuation du changement climatique** » (c'est-à-dire la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

39 % des dépenses sont classées dans la catégorie « neutre »

Ainsi, lorsque l'on regarde la catégorie « neutre », il est important de bien distinguer :

- Les dépenses qui sont neutres par nature, c'est-à-dire sur lesquelles il n'y a pas d'enjeu au titre de l'atténuation du climat (acquisitions foncières, accessibilité, mise en conformité et sécurisation de bâtiments, d'infrastructures et d'ouvrages, travaux de rénovation des

bâtiments hors poste à enjeu énergétique).

- Les dépenses qui pourraient être classées en « favorable », mais qui n'atteignent pas les conditions requises dans la méthodologie I4CE (opérations de réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement avec part dédiée à la voiture encore importante; entretien de voirie sans amélioration de la place des modes actifs).

30 % des dépenses sont classées dans la catégorie « défavorable »

S'agissant de la catégorie « défavorable », elle cible des investissements tels que :

- La construction de bâtiments avec artificialisation du sol (surfaces perméables rendues imperméables),
- La rénovation de bâtiments sans amélioration de leur performance énergétique,
- Les études préalables à la construction ou à la rénovation de bâtiment ne questionnant pas le besoin, la modularité du bâtiment et la mutualisation des usages,
- L'acquisition de véhicules thermiques,
- La réalisation d'un marché public ou l'octroi de subventions d'investissement sans intégrer de considérations environnementales,
- L'acquisition de matériel informatique neuf.

4 % des dépenses sont classées dans la catégorie « à approfondir »

La catégorie « à approfondir » intègre des dépenses encore trop peu définies au moment du vote du budget, mais sur lesquelles il y a un levier important à intégrer lors de la formalisation du projet. On peut citer par exemple des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement ou des marchés publics à lancer ou renouveler dans l'année.

27 % des dépenses sont classées dans la catégorie « favorable »

La catégorie « favorable » valorise des dépenses qui améliorent :

- La construction et la rénovation de bâtiments performants tant énergétiquement que sur leur impact carbone,
- Les études préalables à la construction ou à la rénovation de bâtiment questionnant le besoin, la modularité du bâtiment, la mutualisation des usages ainsi que l'optimisation énergétique et l'impact carbone du bâtiment,
- La place des mobilités douces (piétons, vélos, transports en commun...) et la limitation de la place de la voiture,
- La diminution des consommations électriques liées à l'éclairage public,
- L'acquisition de véhicules électriques,
- La réalisation d'un marché public ou l'octroi d'une subvention d'investissement intégrant des considérations environnementales significatives,
- La plantation d'arbres mais aussi l'entretien et la protection du patrimoine arboré existant,
- Les études préalables de planification permettant des projections sur la réalisation de projets favorables dans la prochaine année.

Les principaux projets d'investissement 2026 ayant un impact favorable sont les suivants :

- La part dédiée à l'optimisation énergétique et carbone de la nouvelle salle de gymnastique, de la rénovation du musée maritime et du groupe scolaire de Rocabey.
- Les études relatives au musée maritime et au centre nautique du Naye, à la construction de la salle de gymnastique et au centre technique municipal. En effet, ces études questionnent le besoin, la modularité, la mutualisation des usages ainsi que l'optimisation

énergétique et l'impact carbone du bâtiment.

- La poursuite du développement de l'axe cyclable structurant, reliant le parking relais Paul Féval à intramuros, via l'aménagement du quai Trichet.
 - La poursuite du déploiement de **Leds pour l'éclairage public.**
 - L'acquisitions de **véhicules de service électriques.**
 - Les achats publics intégrant un volet environnemental tels que l'acquisition de chalets pour le marché de Noël reconditionnés et faits avec du bois issu de forêts gérées de façon durable (PEFC) ou les acquisitions de poubelles de voirie compactrices en remplacement de poubelles « classiques », permettant notamment de diminuer les fréquences de collecte.
 - Les **plantations d'arbres et d'arbustes sur le territoire.**
- A noter que toutes ces dépenses sont également favorables au titre de **l'enjeu « biodiversité »** de la méthodologie I4CE.
- Les études de planification comme le plan guide des espaces publics, la solarisation du patrimoine, le plan de gestion du patrimoine arboré et la transition énergétique des chauffages du patrimoine.

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 7 315 000 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 200 000 €

Article	BP 2025	BP 2026
1641 - Remboursement du capital des emprunts	6 386 000 €	7 193 000 €
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	730 000 €	122 000 €
Sous-total remboursement du capital	7 116 000 €	7 315 000 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	500 000 €	200 000 €
Total chapitre 16	7 616 000 €	7 515 000 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Évol° en %	Poids en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 060 000 €	3 533 333 €	15,5 %	7,9 %
13 - Subventions d'investissement reçues	2 936 817 €	2 080 501 €	-29,1 %	4,7 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 341 501 €	26 672 192 €	-2,4 %	59,8 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 366 400 €	3 111 597 €	-7,6 %	7,0 %
458201 – Opération sous mandat		570 000 €	n.s.	1,3 %
Sous-Total opérations réelles	36 754 718 €	36 017 623 €	-2,0 %	80,7 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	4 566 880 €	4 355 680 €	-4,6 %	9,8 %
041 - Opérations patrimoniales	970 000 €	2 303 620 €	137,5 %	5,2 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 923 086 €	1 941 441 €	-33,6 %	4,4 %
Sous-Total opérations d'ordre	8 459 966 €	8 600 741 €	1,7 %	19,3 %
Total recettes d'investissement	45 214 684 €	44 618 364 €	-1,3%	100,0%

2.1. L'autofinancement (7 044 287 €)

Chapitre	BP 2025	BP 2026	évol° en %	évol° en valeur
D023 Virement de la section de fonctionnement	2 923 086 €	1 941 441 €	-33,6 %	-981 645 €
D042 Dotations aux amortissements	4 566 880 €	4 355 680 €	-4,6 %	-211 200 €
R042 Travaux en régie et amt des subventions	-515 265 €	-882 660 €	71,3 %	-367 395 €
Total autofinancement	6 974 701 €	5 414 461 €	-22,4 %	-1 560 240 €

L'autofinancement prévisionnel est composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements. La baisse constatée résulte principalement de l'impact de la Route du Rhum (554 000 €), de la hausse de la CNRACL (+ 543 000 €) et du surcoût des assurances lié au nouveau marché et aux assurances dommage-construction (+ 591 115 €).

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 3 111 597 €)

Ce sont les prévisions des produits de cessions dont les plus importantes concernent les îlots 7,8 et 11 du secteur de l'Etrier du NPNRU, des maisons ou terrains situés rue Saint Fiacre, rue René Boltz, Boulevard Gambetta, rue de la Corne de Cerf...

2.3. Les recettes de dotations et fonds divers (chapitre 10 : 3 533 333 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2025	BP 2026
10222 - F.C.T.V.A.	2 260 000 €	3 000 000 €
10226 - Taxe d'aménagement	800 000 €	400 000 €
10251 - Dons et legs en capital	- €	133 333 €
Total chapitre 10	3 060 000 €	3 533 333 €

Le montant du FCTVA varie en fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 400 000 € dans la mesure où les encaissements ont été très faibles sur les 10 premiers mois de 2025.

Les 133 333 € correspondent au deuxième versement du mécénat du musée maritime.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 : 2 080 501 €)

Article	BP 2025	BP 2026
Etat et établissements nationaux	538 474 €	145 950 €
Régions	150 000 €	388 216 €
Départements	250 000 €	400 000 €
Communes	50 000 €	230 000 €
GFP de rattachement	150 000 €	402 000 €
Autres établissements publics locaux	41 300 €	27 145 €
Autres	1 101 043 €	53 000 €
Amendes de radars automatiques et de police	400 000 €	330 000 €
Dotation de soutien à l'investissement local	256 000 €	104 190 €
Total chapitre 13	2 936 817 €	2 080 501 €

Les subventions inscrites au BP 2026 sont en baisse, principalement en raison des moindres participations d'urbanisme. Ce chapitre se compose de :

- 724 000 € pour la salle de gymnastique (région, département et agglomération).
- 364 356 € pour le NPNRU sur les secteurs Marville et Etrier (ANRU, région, DSIL).
- 300 000 € de l'agglomération au titre du déficit foncier dans le cadre des cessions rue René Boltz et rue de Triquerville.
- 230 000 € de participation de la ZAC de Lorette aux travaux du tiers lieu (ancien mess de la caserne).
- 53 000 € de participations des copropriétaires à la réfection du mur chemin des Cordiers.
- 27 145 € de participation de l'hôpital pour les travaux et équipements de la cuisine centrale.
- 24 000 € de la région et de la DRAC pour des acquisitions ou restaurations d'œuvres d'art.

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), est prévu à 330 000 € conformément au montant perçu en 2025.

2.5. L'emprunt d'équilibre

Article	BP 2025	BP 2026
1641 - Emprunts en euros	27 241 501 €	26 472 192 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	500 000 €	200 000 €
Total chapitre 16	27 741 501 €	26 672 192 €

Le chapitre 16 est composé de deux lignes : l'emprunt d'équilibre (26 472 192 €) et les crédits nécessaires aux opérations de gestion active de la dette (200 000 €).

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	5 738 000 €	
012	Charges de personnel	132 000 €	
66	Charges financières		
70	Produits des services domaines		878 769 €
74	Dotations, subventions et participations		1 500 000 €
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	3 072 349 €	6 563 580 €
043	Opé d'ordres de transferts section fonct.	158 600 €	158 600 €
Total section de fonctionnement		9 100 949 €	9 100 949 €
16	Emprunts	- €	3 491 231 €
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	6 563 580 €	3 072 349 €
Total section d'investissement		6 563 580 €	6 563 580 €

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 5 870 000 € avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	1 262 000 €	857 000 €
La Houssaye	1 444 500 €	750 000 €
Campus	1 543 500 €	
Caserne de Lorette	1 472 900 €	771 769 €
Frais d'administration générale	147 100 €	
SOUS-TOTAL	5 870 000 €	2 378 769 €
Annuité de la dette		
Emprunts		3 491 231 €
TOTAL OPERATIONS RELLES	5 870 000 €	5 870 000 €

Les écritures de stocks représentent 3 072 349 € en dépenses et 6 563 580 € en recettes.

Le budget ZAC a remboursé la totalité de ses emprunts en 2024. Au regard des dépenses à engager en 2026, un emprunt pourrait être nécessaire suivant le degré d'avancement des différentes ZAC.

2. PALAIS DU GRAND LARGE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	414 345 €	
012	Charges de personnel	38 000 €	
66	Charges financières	220 000 €	
75	Autres produits de gestion courante		513 000 €
77	Produits exceptionnels		159 345 €
Total section de fonctionnement		672 345 €	672 345 €
13	Subventions d'investissement reçues		614 000 €
16	Emprunts	404 000 €	
20	Immobilisations incorporelles	25 000 €	
21	Immobilisations corporelles	155 000 €	
23	Immobilisations en cours	30 000 €	
Total section d'investissement		614 000 €	614 000 €

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

Des travaux sont prévus à hauteur de 155 000 € notamment pour le remplacement des gaines de ventilation.

Les subventions du budget principal nécessaires à l'équilibre de ce budget annexe s'élèvent à 159 345 € en fonctionnement et 614 000 € en investissement. Ces montants seront ajustés lors de l'adoption du budget supplémentaire après l'affectation des résultats 2025.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 1 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus (budget principal, budgets annexes ZAC et Palais du Grand Large).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B8 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.

- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 159 345 € et d'une subvention d'investissement de 614 000 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.

PRECISE

- Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2026.

ADOpte

Par 36 voix POUR
4 ABSTENTIONS (Mme BEAUDOUT S - Mme LE GAGNE A - M. RICHARD V - Mme SAGET R)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Monsieur BUSNEL Arthur

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Ctr De La Motte 35044 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.